



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le

- 8 AVR. 2019

ID : 056-215601626-20190403-DB20190413-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 3 avril 2019

CONTRAT D'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE (CAT) 2019-2022

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Sylvain BRITEL, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Armelle GEGOUSSE à Antoine GOYER, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

Absente : Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Patrick GOUELLO

*Présents : 28
Pouvoirs : 04
Absents : 01*

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
ET DE L'ANIMATION TERRITORIALE**

CONTRAT D'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE (CAT) 2019-2022

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Le 15 novembre 2017, le Conseil municipal a été informé de l'engagement de la commune dans la démarche de développement du territoire, dénommée « contrat d'attractivité touristique », initiée par le Conseil départemental du Morbihan.

Pour mémoire, il s'agit d'un dispositif de soutien aux collectivités au potentiel touristique avéré sur la base d'un programme d'investissement pluriannuel de quatre années. Le montant des dépenses subventionnables est de trois millions d'euros sur une période de quatre ans.

L'aide apportée par le Conseil départemental est de 25 %, (le taux de solidarité départementale (TSD) majoré de 10 points), soit 750 000 € sur la période.

Au terme d'un diagnostic réalisé par le cabinet d'étude Protourisme, le comité de pilotage s'est prononcé sur un plan de développement constitué de quatre axes et de 12 actions détaillées dans le dossier ci-joint.

AXE 1. Des pôles balnéaires à aménager pour un littoral ploemeurois harmonisé

AXE 2. Un patrimoine différenciant à valoriser et faire connaître

AXE 3. Des connexions et sécurisations des cheminements doux à renforcer

AXE 4. Des services touristiques à optimiser

Le budget prévisionnel de la totalité du programme d'actions est de 5 833 500 € Hors taxes.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Economie, emploi, tourisme » du 21 mars 2019 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du 25 mars 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le programme des actions tel que détaillé dans les fiches action, jointes en annexe
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'attractivité touristique avec le Conseil départemental du Morbihan.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 9 ABSTENTIONS (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC - Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique SAURAY – Dominique DAUGES)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LÓAS,
Maire